



FINANCE
FOR TOMORROW

THE SUSTAINABLE
FUTURE
BEGINS IN
PARIS

PUBLICATION DU RAPPORT INTERMEDIAIRE DU
HIGH-LEVEL EXPERT GROUP ON SUSTAINABLE FINANCE :
Quels enjeux pour la finance durable
et pour la Place de Paris ?

DÉCRYPTAGE :

La vision des experts du HLEG
membres de *Finance for Tomorrow*



Pascal CANFIN
WWF



Stan DUPRE
2° Investing Initiative



Anne-Catherine HUSSON-TRAORE
Novethic



Philippe ZAOUATI
Mirova



Pierre DUCRET
European Long Term Investors Association
(ELTI)

Cinq membres de *Finance for Tomorrow* font partie du groupe d'experts européen de haut niveau (HLEG), créé par la Commission Européenne pour formuler des recommandations afin de développer la finance durable au niveau européen : Pascal CANFIN pour le WWF, Stan DUPRE pour 2° Investing Initiative, Anne-Catherine HUSSON-TRAORE pour Novethic, Philippe ZAOUATI pour Mirova, Pierre DUCRET comme observateur pour l'Association Européenne des Investisseurs de Long-Terme (ELTI). Ils décryptent pour *Finance for Tomorrow* les enjeux du rapport intermédiaire du groupe d'experts publié le 13 juillet 2017, en vue notamment de la consultation des parties prenantes ouverte par la Commission Européenne jusqu'au 20 septembre 2017¹.

Suite à la crise financière, les réformes portées au niveau européen ont permis de stabiliser le système financier. L'enjeu identifié par la Commission Européenne est maintenant d'améliorer la contribution du système financier au développement durable. Les attentes vis-à-vis des travaux du HLEG sont élevées, avec l'objectif de développer des propositions pour une stratégie européenne exhaustive et ambitieuse en matière de finance durable d'ici fin 2017. Ce premier rapport vise à définir le périmètre de travail du groupe d'experts jusqu'à la fin de l'année et les options étudiées. Il livre d'ores et déjà

8 recommandations préliminaires et 12 pistes de travail à explorer (en annexe). Les débats ouverts par ce premier rapport sont nombreux, avec un mandat ambitieux pour le HLEG :

- **Définir une vision** de ce qu'est la finance durable ;
- **Recommander des réformes** permettant d'intégrer le développement durable dans le cadre réglementaire et les politiques de l'UE en matière financière ;
- **Proposer des solutions** pour mobiliser les capitaux en faveur d'une économie durable.

¹ Un questionnaire dédié a été mis en place par la Commission européenne:
https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/banking-and-finance/sustainable-finance_en#questionnaire

POUR UNE VISION AMBITIEUSE DE LA FINANCE DURABLE

Une définition ambitieuse de la finance durable est un premier enjeu. La nécessité de ne pas limiter la notion de « durable » aux enjeux environnementaux est acquise dans le rapport, bien que les enjeux climatiques soient perçus comme étant à la fois les plus matures et les plus urgents. Une approche par étapes, d'abord focalisée sur les enjeux climatiques, puis sur les autres enjeux environnementaux, et enfin sur la dimension sociale est ainsi préconisée. La notion de *finance durable* est en revanche à ce stade comprise à deux niveaux (cf. schéma ci-dessous). Une première définition restreinte consiste à assurer que le système financier prend en compte les risques et bonnes pratiques environnementale, sociale et de gouvernance dans les process de financement et d'investissement : à un niveau systémique, il s'agit de renforcer la stabilité du système financier et sa capacité à prendre en compte les risques de long-

terme. Une deuxième définition, plus large, de la finance durable intègre une évolution des choix d'allocation de capital, afin de mettre en cohérence les stratégies d'investissement et de financement avec les objectifs de développement durable de l'UE et ses besoins de long terme (transition énergétique et écologique, infrastructures durables, éducation, santé, etc). Cette approche élargie est cohérente avec la définition adoptée par le G20 dans le rapport du Green Finance Study Group ^[1].

Un enjeu important identifié pour la suite des travaux du HLEG est de souligner la complémentarité de ces approches mais également la nécessité de ne pas limiter la notion de finance durable à l'intégration de facteurs ESG dans les process de prêt et d'investissement. En cohérence avec la définition de la finance verte donnée au niveau du G20, la finance durable doit non seulement préserver la stabilité du système financier contre les risques de long-terme mais également permettre de financer la transition vers une économie durable.

DÉFINITIONS DE LA FINANCE DURABLE :



^[1] G20 Green Finance Synthesis Report – July 2016 - "Green finance" can be understood as financing of investments that provide environmental benefits in the broader context of environmentally sustainable development. These environmental benefits include, for example, reductions in air, water and land pollution, reductions in greenhouse gas (GHG) emissions, improved energy efficiency while utilizing existing natural resources, as well as mitigation of and adaptation to climate change and their co-benefits. Green finance involves efforts to internalize environmental externalities and adjust risk perceptions in order to boost environmental friendly investments and reduce environmentally harmful ones. (...) Green finance involves the effective management of environmental risks across the financial system.

INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DU SYSTÈME FINANCIER ACTUEL ET MOBILISER SES ACTEURS

Un premier volet du rapport, constitué principalement du chapitre III et du chapitre IV, concerne la levée des barrières au cœur du fonctionnement actuel du système financier. On retrouve ici un certain nombre d'enjeux déjà abordés dans le cadre notamment du rapport de la Task Force on Climate-related Financial Disclosure (TCFD), pour évaluer la manière dont le système financier pourrait mieux intégrer un horizon temporel de long terme d'une part, et une définition du risque moins restrictive d'autre part. Cette section a fait l'objet de débats nombreux, en particulier sur le niveau d'ambition des recommandations devant s'appliquer aux dispositifs existants, entre simple intégration de critères ESG dans les processus d'investissement, ou évolution vers des dispositifs visant à favoriser le financement du développement durable.

Les enjeux de transparence et de reporting (disclosure) en matière de développement durable pour les entreprises et les institutions financières sont abordés en cohérence avec les travaux de la TCFD et l'article 173 français et font l'objet d'une recommandation préliminaire (n°4). Le renforcement des exigences de reporting développement durable et l'adaptation des recommandations de la TCFD au niveau européen, à la fois pour les entreprises et pour les institutions financières, ne devrait pas aboutir à davantage d'exigences pour les acteurs français. La réglementation française est en effet perçue comme plutôt en avance en la matière et comme pouvant servir de modèle, notamment pour les exigences à destination du secteur financier via l'article 173. La mise en œuvre de ces évolutions au niveau européen en cohérence avec le retour d'expérience de l'article 173 français est une possibilité, mais elle n'est en rien garantie à l'heure actuelle. Le retour d'expérience et la qualité de la mise en œuvre par les acteurs français

de cette réglementation sera un enjeu. L'échéance de 2018 pour la revue de la directive sur le reporting non-financier est, par ailleurs, une étape importante pour fixer un calendrier.

Le cadre réglementaire français en matière de reporting et le retour d'expérience dont il permet de disposer pourrait être valorisé pour formuler des recommandations concrètes au groupe d'expert pour la suite des travaux. En particulier, la nécessité de disposer au niveau européen de reportings simples, pertinents, précis et lisibles et permettant d'identifier la contribution d'une entreprise à la mise en œuvre des objectifs internationaux et nationaux en matière climat et développement durable pourrait être renforcée.

La question de la compatibilité des mécanismes et des outils du système financier avec un objectif de limitation du réchauffement climatique à 2 degrés et de prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux a également été abordé, qu'il s'agisse des indices boursiers (benchmarks), de standards comptables, des méthodologies des agences de notation, ou encore du rôle joué par les autorités de supervision européennes.

Des premières recommandations ont pu être formulées pour harmoniser le cadre réglementaire européen et renforcer le positionnement des autorités de supervision européenne sur ces sujets (recommandation préliminaire n°5 et 7). Le sujet de la prise en compte du développement durable dans les standards de comptabilité a été ouvert pour un sujet très spécifique et encore limité, celui de la comptabilisation des projets d'efficacité énergétique dans le bilan des organismes publics (recommandation préliminaire n°8).

Bien que prospective, la réflexion sur l'intégration du développement durable dans les normes comptables est indispensable (piste de travail n°5).

Au-delà des dispositifs concernant le secteur public, l'évolution du rôle et des outils de certains acteurs de marchés, en particulier les bourses, les indices boursiers,

les agences de notation, (pistes de travail n°3, 6 et 9) doit en revanche encore faire l'objet d'analyses complémentaires pour que des recommandations consensuelles puissent être formulées.

Dans la logique de l'article 173 français, davantage de transparence sur la contribution et la compatibilité de ces outils et méthodologies avec les objectifs de développement durable et des scénarios climatiques 2 degrés pourrait être une piste de travail à étudier pour la suite des travaux du groupe d'experts.

La mobilisation des banques, peu représentées au sein du groupe d'experts, est en enjeu essentiel du fait de leur rôle déjà majeur dans le financement de l'économie européenne, et de leur capacité à renforcer cette contribution en matière de développement durable.

La possibilité d'adapter le cadre prudentiel par le biais d'un « green supporting factor » (pour des actifs verts) ou d'un « brown penalising factor » (pour les actifs ayant un impact négatif sur le changement climatique comme, par exemple, les énergies fossiles) a été discutée. Elle pose des questions sur l'existence (ou non) d'un risque moindre lié aux financements verts, ou à l'inverse d'un « sur-risque » suffisant associé aux financements « gris », sur la façon de le mesurer, ainsi que sur la meilleure manière d'adresser un signal politique au secteur bancaire (piste de travail n°7). Les réglementations prudentielles à destination des assureurs sont également identifiées (piste de travail n°8).

La réflexion sur l'intégration du risque climat et plus globalement des risques ESG dans les réglementations financières

étant relativement avancée en France (cf. notamment rapport Trésor-Banque de France-ACPR publié en février 2017), il pourrait être envisagé que les pouvoirs publics contribuent, en lien avec les parties prenantes du secteur privé, à la réflexion et au débat européen quant aux moyens de renforcer l'évaluation et la gestion des risques et aux éventuels ajustements réglementaires nécessaires.

Un enjeu important pour faire évoluer le système financier reste la formation et l'acculturation de l'ensemble des acteurs aux enjeux du développement durable. L'évolution des dispositifs de gouvernance des entreprises comme des institutions financières est un axe de travail à développer (piste de travail n°2) mais cela n'est pas forcément suffisant.

Les premières réflexions entamées au sein du HLEG sur la culture du développement durable au sein du secteur financier pourraient être reprises pour le rapport final et étudier davantage les enjeux de formation qui s'y rattachent.

La nécessité d'impliquer davantage les bourses européennes et de développer un réseau des places financières vertes (piste de travail n°9) est à cet égard un autre enjeu important. L'acculturation et le développement de la finance durable s'articulent avec la nécessité de plus de collaboration entre acteurs et centres financiers, en particulier pour favoriser l'établissement de bonnes pratiques et de normes cohérentes entre marchés, au niveau européen mais également au niveau international.

MOBILISER DAVANTAGE LES CAPITAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que relativement court, le deuxième volet du rapport, constitué essentiellement du chapitre V relatif à la mobilisation des capitaux pour le développement durable, est essentiel puisqu'il permet de définir de manière positive les conditions de développement d'investissements et de financements du développement durable.

La nécessité de traduire les objectifs de développement durable en plans d'investissement au niveau européen a été identifiée (piste de travail n°10) avec un accent fort mis sur le besoin d'évaluer les besoins et les manques de financement.

L'établissement de panoramas des flux de financements, tels qu'il en existe dans certains Etats-membres (France, Belgique, Allemagne), est un outil de politique publique indispensable. Il ne peut être réalisé qu'au niveau des Etats, mais l'UE peut le soutenir et en garantir la cohérence.

Le financement des infrastructures durables a également été identifié comme un enjeu majeur. La proposition de créer une organisation dédiée au niveau européen, « Infrastructures Europe » au sein de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), est une piste de travail intéressante (recommandation préliminaire n°6).

Elle nécessite toutefois d'être revue dans ses détails et dans ses modalités afin de s'articuler au mieux et en complémentarité avec les nombreux dispositifs nationaux existants et afin de répondre de manière efficace aux acteurs de terrain auxquels elle s'adresse.

Un consensus fort s'est en outre dégagé au sein du HLEG sur la nécessité de développer des outils (taxonomie, standards, labels) pour assurer la qualité, la comparabilité, la fiabilité et donc le développement de nouveaux produits financiers durables comme les green bonds. En particulier, la définition d'une classification positive des actifs durables (ou « taxonomie ») a fait l'objet de la

première recommandation du groupe d'experts (recommandation préliminaire n°1). Une taxonomie européenne de toutes les définitions « acceptables » de ce qu'est un actif durable permettra aux acteurs du secteur financier de s'y référer tout en conservant toute leur liberté de choix d'investissement. Différentes réflexions déjà engagées par la BEI, en collaboration avec I4CE et le WWF, les banques de développement et la Climate Bonds Initiative devraient permettre à la BEI d'assurer les premiers travaux en matière de taxonomie climat (mitigation). C'est un facteur majeur de renforcement de la confiance des investisseurs et des épargnants dans la qualité des actifs proposés. Elle serait également utile pour les pouvoirs publics afin de faciliter la mesure des flux de financements verts et durables et donc le pilotage macro-économique de la transition climat-environnement.

Une telle classification faciliterait également la mesure d'impact et, le cas échéant, rendrait possible d'éventuelles politiques de soutien public aux actifs durables, dès lors qu'ils seront clairement identifiés et intégrés dans un standard. Plusieurs évolutions seront cependant nécessaires pour en arriver là, les classifications existantes se limitant à identifier les activités vertes associées à des titres financiers ou lignes de crédit, sans évaluer dans quelle mesure il s'agit de financements additionnels ou non, condition nécessaire à établir l'existence d'un « impact » positif sur la transition climat-énergie. L'articulation des travaux envisagés par le HLEG au niveau européen avec les initiatives de standardisation internationales (standard ISO 14097 sur les indicateurs climat pour le secteur financier, projets de standards sur les green bonds et une taxonomie verte déposés par les USA et la Chine) reste aussi une question que le groupe devra traiter dans les prochains mois.

La mise en place de standards de marché permettant de garantir la qualité et de faciliter la visibilité et la lisibilité des produits financiers durables fait également partie des sujets traités au sein du HLEG. Un distinguo est fait entre les standards qui s'appliquent au process

et consistent à assurer la revue des risques ESG dans le processus d'investissement (investissement responsable type signataire des PRI) et ceux qui concernent les produits eux-mêmes, leurs caractéristiques et leurs objectifs (type label TEEC). Pour les standards de produits, la définition d'une taxonomie / classification par activité des émetteurs est un préalable qui doit être relié à d'autres éléments de gouvernance concernant la construction du produit, à l'image des Green Bonds Principles pour les green bonds, ou du cahier des charges du label TEEC pour des fonds. L'expérience de labellisation publique/privée menée en France est une des références du rapport qui témoigne des possibilités que donne un label en offrant une garantie à l'investisseur final sur les « qualités durables » du produit financier.

En commençant par les green bonds, mais sans s'y limiter, les travaux du HLEG devront approfondir les modalités de mise en œuvre, au niveau européen, de standards pour les produits de financement dits durables, et de certifications pour les démarches d'intégration de critères ESG dans les process de gestion financière. La création d'un label européen pour les fonds d'investissement apparaît comme une priorité dans la mesure où ils offrent une assurance aux investisseurs finaux et un support de développement pour ce type de produits dans les réseaux de détail bancaires et assurantiels, à condition de disposer de réels moyens de développement et de s'assurer que les règles encadrant la distribution les favorisent. La définition de tels outils permettra de faciliter le développement

de nouveaux produits de finance durable, au-delà des green bonds. Comme pour la taxonomie, le développement de tels labels nécessitera des évolutions permettant d'assurer qu'un investissement dans les supports labellisés est associé à un impact réel. En outre, dans un contexte où l'information environnementale sur les actifs est de plus en plus disponible, se pose la question d'une évaluation systématique de tous les titres et produits disponibles sur le marché (verts et non verts), et d'une information systématique des investisseurs (piste de recommandation sur PRIIPS). Une approche de ce type est actuellement expérimentée concernant l'alignement des investissements (actions, obligations, fonds) avec l'objectif 2 degrés, par le WWF et 2° Investing Initiative, dans le cadre d'un projet européen.

Le développement des social bonds et des crédits verts est également un enjeu complémentaire.

En particulier, le besoin d'identifier et de reporter sur les niveaux de prêts fléchés vers des projets durables / environnementaux dans un premier temps nous paraît essentiel.

La définition de la notion de prêts verts et la titrisation verte, en commençant par les prêts aux actifs qui bénéficient d'un soutien public dans le cadre de la transition (véhicules, rénovation énergétique), nous paraît un axe important pour la suite des travaux du groupe d'experts. La mesure et l'amélioration de l'impact des produits « mainstream », en particulier les actions, est également un enjeu aujourd'hui majeur qui reste à développer au niveau du HLEG.

MOBILISER L'EXPERTISE DE L'ÉCOSYSTÈME DE LA PLACE DE PARIS POUR CONTRIBUER À LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS

Les recommandations préliminaires proposées ainsi que les pistes de travail évoquées par le HLEG pourraient être nourries par la contribution des membres de *Finance for Tomorrow* et les acteurs de la Place de Paris.

Une mobilisation collective permettra, à la fois, de structurer le débat autour des huit thèmes ébauchés dans le rapport et des douze pistes de travail à explorer, et de valoriser les atouts de la Place (cf. tableau de synthèse ci-après) ainsi que l'expertise des membres de *Finance for Tomorrow*. Cela donnera également l'opportunité d'approfondir les débats et la réflexion sur les solutions envisagées - le HLEG n'ayant que quelques réunions de travail d'ici le rapport final - et de s'assurer du soutien des acteurs concernés.

Plusieurs groupes de travail et travaux en cours au sein de *Finance for Tomorrow* pourraient alimenter ces contributions :

- **les réflexions sur les places financières vertes** : à la fois pour le développement d'un benchmark et pour la constitution d'un réseau des places financières vertes, en lien avec les travaux entamés au niveau du G7 ;
- **les groupes de travail 4 Climate Financial Disclosure et 5 Green Bonds** pourraient également alimenter les réflexions en matière de standardisation sur les green bonds et le reporting climat ;
- **les travaux du groupe de travail 3 Affaires publiques** pourraient coordonner la valorisation des retours d'expérience des membres de *Finance for Tomorrow*.

Nous avons identifié différentes pistes de travail dans les tableaux ci-après qui peuvent alimenter les réflexions des membres de *Finance for Tomorrow*.

ANNEXE :

Pistes de travail à explorer

N°	RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES DU GROUPE D'EXPERT	CONTRIBUTIONS POSSIBLES POUR ALIMENTER LE HLEG ON SUSTAINABLE FINANCE dans la mise en œuvre de ses recommandations et pistes de travail pour <i>Finance for Tomorrow</i>
1	Définition d'un système de classification positive / taxonomie des actifs durables	<ul style="list-style-type: none">■ Retour d'expérience acquise dans le cadre du travail sur les classifications effectuée pour le label TEEC.■ Implication active de I4CE et du WWF dans le travail sur les classifications/taxonomies de la BEI.■ Co-pilotage du projet de standard ISO 14097 par 2° Investing Initiative (avec le secrétariat de l'UNFCCC) sur les indicateurs climat pour la finance.■ Mobilisation des acteurs et de l'expertise française pour ce travail participatif.
2	Développement d'une norme européenne et d'un label européen pour les obligations vertes, les fonds verts et d'autres classes d'actifs	<ul style="list-style-type: none">■ Forte implication des acteurs français en matière de green bonds et au sein des Green Bonds Principles, à même d'alimenter la réflexion.■ Expérience des acteurs français publics et privés via le développement des approches méthodologiques pour le label TEEC en France - cohérence des approches à soutenir via la mobilisation du comité du label.■ Mobilisation de l'AFNOR pour assurer l'articulation entre les initiatives de normalisation proposées au niveau européen et les travaux en cours au niveau de l'ISO (International Standards Organisation).■ Articulation avec le système d'évaluation de l'alignement des actifs financiers avec l'objectif 2 degrés développé par le WWF et 2° Investing Initiative (utilisé par 2 banques centrales et 2 gouvernements européens pour évaluer leur secteur financier national).■ Promotion à l'international de l'approche d'évaluation/certification d'impact pour les obligations vertes souveraines via le « Conseil de l'OAT verte » mise en place par le gouvernement français.
3	Intégration du développement durable dans la responsabilité fiduciaire	<ul style="list-style-type: none">■ Vigilance à ce que la formulation et l'interprétation de cette notion empruntée du droit anglo-saxon ne pose pas difficultés dans le cadre réglementaire français.■ Suivi de l'avancement des travaux de l'OCDE sur le devoir fiduciaire et les lignes directrices pour le secteur financier récemment développées par l'OCDE.

4	Transparence et de reporting (disclosure) en matière de développement durable pour les firmes et les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valorisation du cadre réglementaire français perçu comme plutôt en avance en la matière et comme pouvant servir de modèle, notamment pour les exigences à destination du secteur financier via l'article 173 et l'adaptation des recommandations de la TCFD au niveau européen. La mise en œuvre de ces renforcements sur le modèle d'un article 173 européen reste un enjeu pour la suite des travaux et nécessite un retour d'expérience positif et concret au niveau français. ■ Mobilisation des acteurs français et de leur retour d'expérience pour la suite des travaux et la formulation de propositions concrètes au groupe d'experts pour la mise en œuvre de ces recommandations. ■ En particulier, la nécessité de disposer de reportings simples, utiles et comparables, permettant d'identifier la contribution d'une entreprise à la mise en œuvre des objectifs internationaux et nationaux en matière climat et développement durable pourrait être renforcée.
5	Test d'intégration des enjeux de développement durable dans la réglementation financière européenne	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valorisation des retours d'expérience des acteurs français (comme notamment le Ministère de l'Environnement, IDDRI, PwC, GRET, CEPII, etc) ayant contribué activement aux évaluations sur le développement durable des accords de commerce pilotés par la Commission européenne (expérience des mesures d'impact développement durable des accords de commerce mentionnée explicitement dans la recommandation) en vue d'une application des études d'impacts sur la réglementation financière à venir. ■ Retour d'expérience des acteurs français contribuant à l'intégration des objectifs climat dans la réglementation financière et la supervision financière à l'étranger (Niveau Européen, Suisse, GB, Pays-Bas, Chine, USA, etc.), notamment via l'UNEP Inquiry, 2° Investing Initiative et la représentation européenne du WWF.
6	Création de « infrastructures durables Europe »	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mobilisation coordonnée des acteurs français activement impliqués dans le financement des infrastructures durables pour valoriser leur expertise. ■ En particulier cette recommandation nécessite d'être revue et discutée dans ses détails et dans ses modalités afin de s'articuler au mieux et en complémentarité avec les dispositifs nationaux existants et afin de répondre de manière efficace aux acteurs de terrain auxquels elle s'adresse.
7	Positionner les agences de supervision (ESMA, EBA, EIOPA, ESRB, etc.) sur le développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engager un dialogue avec l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA), basée à Paris, pour valoriser l'écosystème français et développer des synergies.
8	Comptabilisation des projets d'efficacité énergétique dans les bilans des organismes publics	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valorisation de l'expertise et du retour d'expérience français, notamment dans le domaine des partenariats publics-privés et du modèle français des contrats de concession, pour les projets d'efficacité énergétique.

N°	PISTES DE RÉFLEXION À EXPLORER AU DEUXIÈME SEMESTRE 2017	CONTRIBUTIONS POSSIBLES POUR ALIMENTER LE HLEG ON SUSTAINABLE FINANCE <i>dans la mise en œuvre de ses recommandations et pistes de travail pour <i>Finance for Tomorrow</i></i>
1	Signaux de politiques publiques à long-terme	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engager un dialogue public-privé et le cas échéant des travaux sur les ajustements à apporter aux dispositifs français et européens existants pour favoriser l'investissement de long-terme (mandats investisseurs institutionnels, incentives, analyse du risque, etc). ■ Valoriser les travaux de recherche français sur les horizons temporels des décisions d'investissement.
2	Gouvernance des entreprises et des institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser les travaux de recherche en cours notamment la Chaire « Théorie de l'entreprise - Modèles de gouvernance et création collective ».
3	Intégration de la durabilité dans les notations	<ul style="list-style-type: none"> ■ Faire connaître et valoriser les initiatives et l'expertise françaises (par exemple : Beyond Ratings, Vigeo Eiris, Carbone 4, Consortiums européens SEI Metrics et ET Risk, etc.). ■ Engager un dialogue avec l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA), basée à Paris, pour valoriser les compétences de l'écosystème français et développer des synergies.
4	La périodicité du reporting financier	<ul style="list-style-type: none"> ■ Engager un dialogue avec l'Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA), basée à Paris, pour valoriser les compétences de l'écosystème français et développer des synergies.
5	Les normes comptables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser les travaux de recherche français en cours pour l'intégration du capital naturel et du capital social dans la comptabilité et autres réflexions des acteurs.
6	Les benchmarks	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser les expériences françaises (par exemple : Low Carbon Europe 100 d'Euronext) et promouvoir l'expertise et la capacité d'analyse des membres de Finance for Tomorrow (consultants, think tanks, etc.). ■ Réfléchir à intégrer les producteurs de benchmarks dans les obligations de reporting type article 173 sur la contribution aux objectifs climat et de développement durable.
7	Le secteur bancaire	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir des propositions issues d'un dialogue public-privé sur la base des propositions de la FBF et des travaux de l'OCDE.

8	Le secteur de l'assurance	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcer les réflexions sur les contributions possibles du secteur des assurances à la finance durable à partir de l'expertise et du retour des assureurs français – la France est le 2ème marché européen de l'assurance et le 4ème marché mondial avec 1.300 Mds € investis dans les entreprises. ■ Construire sur l'expérience des acteurs français sur l'intégration des risques climatiques dans la supervision du secteur de l'assurance (USA et 3 pays européens).
9	Les bourses et les initiatives vertes de places financières	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser au sein de Finance for Tomorrow la contribution des bourses, et en particulier le chantier 2 sur le benchmark des places financières vertes. ■ Contribuer activement à l'établissement d'un réseau européen et international des places financières vertes.
10	Un portefeuille d'investissement de projets durables	<ul style="list-style-type: none"> ■ Valoriser le travail sur les panoramas de flux financiers engagé par l4CE depuis 2 ans. ■ Engager la réflexion sur les plans d'investissement et l'optimisation de l'articulation de financements publics et privés.
11	Contribution de la société civile à la finance durable	<ul style="list-style-type: none"> ■ Positionner les acteurs de la société civile (recherche, think-tank, ONGs, etc.) notamment dans le cadre du chantier 1 sur l'identification des besoins et instruments de financement innovants. ■ Valoriser les travaux passés et en cours des acteurs français sur les obstacles réglementaires et fiscaux à la diffusion des produits verts auprès des épargnants.
12	La dimension sociale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Identifier les produits financiers à impact social pouvant être valorisés ou développés pour alimenter le HLEG dans ses réflexions.



FINANCEFORTOMORROW.COM

AN INITIATIVE OF



Les commentaires sont bienvenus et peuvent être transmis à

ac.roux@paris-europlace.com
et laurene.chenevat@mirova.com